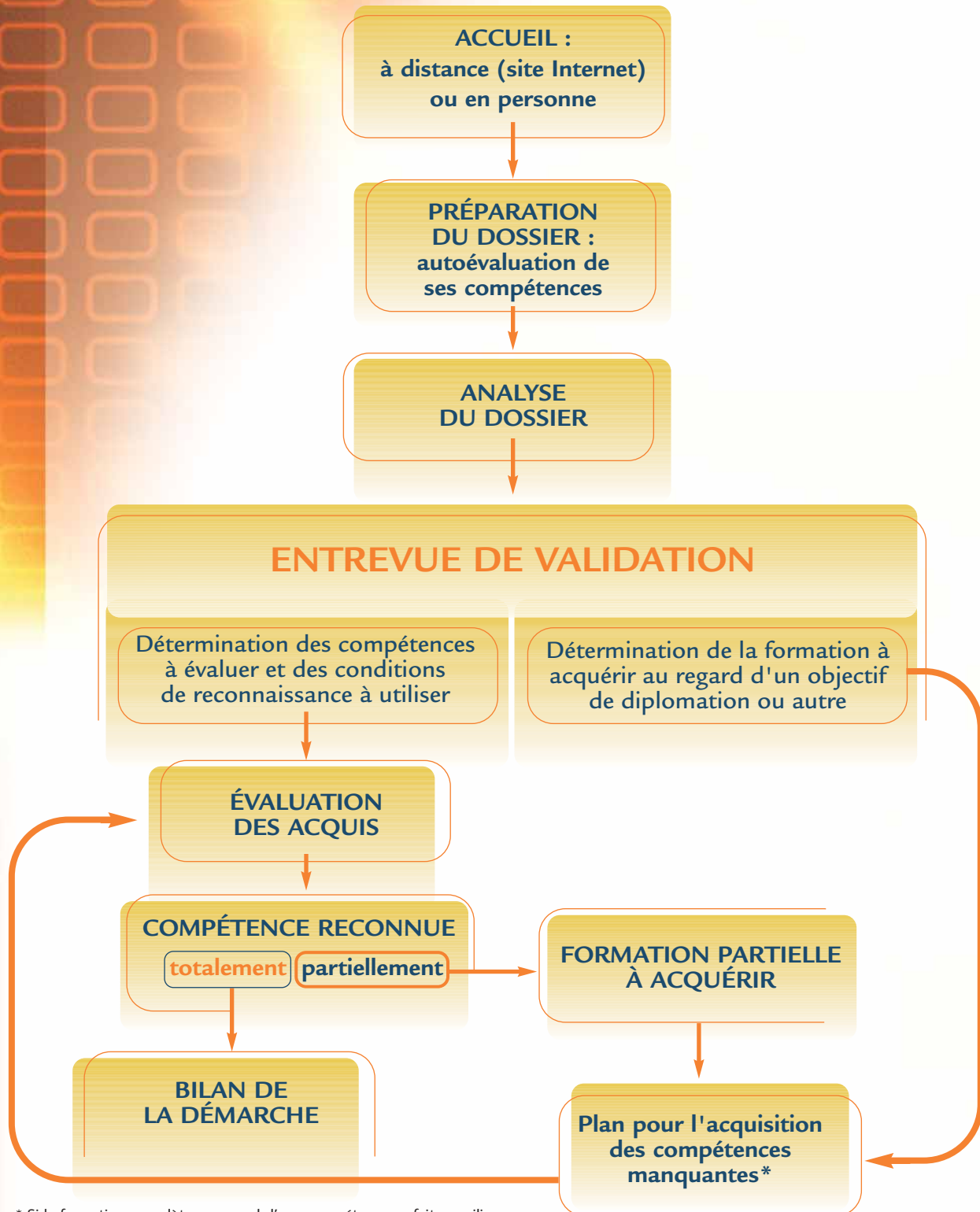


# LA DÉMARCHE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS



\* Si la formation complète au regard d'une compétence se fait en milieu scolaire, la responsabilité de l'évaluation relève de l'établissement de formation qui utilisera, à cette fin, les épreuves des acquis scolaires.



# INSTRUMENTATION

## Fiche descriptive

Elle permet à la personne :

- de s'autoévaluer en fonction des éléments essentiels d'une compétence;
- d'avoir de l'information sur les aspects de la compétence qui seront évalués;
- d'identifier les éléments manquants pour l'atteinte de la compétence;
- de se préparer à l'entrevue de validation.

## Conditions de reconnaissance

Ce sont différents moyens (ou différentes façons de procéder) qui sont proposés à la personne pour qu'elle puisse faire la preuve de ses acquis au regard d'une compétence donnée. Les conditions de reconnaissance sont :

- variées, pour tenir compte de la diversité des expériences;
- souples, pour tenir compte des contraintes de nature organisationnelle;
- fiables, pour conserver la crédibilité des diplômes et de respecter les exigences d'équité.

## Fiche d'évaluation

Elle s'adresse aux spécialistes de contenu et permet d'évaluer les éléments essentiels de la compétence tels qu'ils sont énoncés sur la fiche descriptive. Les caractéristiques de la fiche d'évaluation découlent de sa double fonction :

- permettre de poser un verdict en termes de reconnaissance complète ou partielle d'une compétence;
- formuler un diagnostic quant aux éléments manquants, lorsque la reconnaissance est partielle, en vue de l'acquisition du niveau visé pour la maîtrise complète de cette même compétence.

## Guide d'accompagnement

Il rassemble les informations et les données essentielles à la gestion de la reconnaissance des acquis et des compétences dans les établissements.

## SERVICE DE SOUTIEN ÉLECTRONIQUE POUR LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES (RAC)

### ► Site pour la RAC : <http://www2.inforoutefpt.org/rda>

Ce site permet à la personne de s'informer sur la démarche de reconnaissance des acquis et des compétences, de préparer son dossier de candidature et de l'expédier à l'établissement de son choix.

### ► Site pour la gestion des dossiers

Ce site est réservé à la conseillère ou au conseiller en reconnaissance des acquis et des compétences, pour faciliter la gestion complète des dossiers de candidature.

### ► Site pour le bilan des acquis et le plan d'acquisition de la formation manquante

Ce site permet à la personne de visualiser le bilan de sa démarche et d'y trouver les renseignements relatifs à la formation à acquérir (contenu de la formation, moyens proposés, etc.).

### ► Banque de données

Ce site, qui est réservé aux conseillères et aux conseillers, contient l'ensemble de l'instrumentation existant en matière de reconnaissance des acquis et des compétences, c'est-à-dire les fiches descriptives, les fiches d'évaluation, le guide d'accompagnement et le matériel complémentaire, s'il y a lieu.

**LA RECONNAISSANCE**  
des **ACQUIS** et des **COMPÉTENCES**

Un tremplin pour ► poursuivre ses études ► trouver du travail ► avoir une promotion